

La viticulture belge

en chiffres



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ economie.fgov.be

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Dépôt légal : D/2024/2295/03

092-24

La viticulture belge en chiffres



Récolte et reconnaissances en
2023

Table des matières

Introduction	7
1. Superficie et production	8
1.1. Évolution de la viticulture belge	8
1.2. Production belge en 2023 : répartition par couleur et type	9
1.3. Répartition de la production par région	10
1.4. Répartition par province	12
1.5. Superficie des vignobles en Belgique en 2023	13
1.6. Production en Belgique en 2023	14
1.7. Cépages les plus populaires en hectares	15
1.8. Cépages les plus populaires selon la production en litres	18
1.9. Liste complète des cépages plantés en Belgique	20
1.10. Répartition des domaines viticoles en Belgique selon la taille de l'exploitation	22
1.11. Répartition des domaines viticoles selon le rendement en Belgique	23
2. Garanties de qualité : les appellations protégées	24
2.1. Reconnaissances	25
2.2. Répartition entre les deux régions par appellation protégée	28
2.3. Vins reconnus en 2023 par année de récolte	30
2.4. Vins reconnus en 2023 selon le type	31
Postface	34

Liste des graphiques

Graphique 1. Production et superficie viticoles, 2006-2023	8
Graphique 2. Production totale de vin en Belgique en 2023, par couleur et par type	9
Graphique 3. Production totale de vin en Flandre en 2023, par couleur et par type	10
Graphique 4. Production totale de vin en Wallonie en 2023, par couleur et par type	11
Graphique 5. Répartition de la production, par province	12
Graphique 6. Superficie totale des vignobles en Flandre et en Wallonie, par province	13
Graphique 7. Production en Flandre et en Wallonie, par province	14
Graphique 8. Cépages les plus populaires en Belgique	15
Graphique 9. Cépages les plus populaires en Flandre	16
Graphique 10. Cépages les plus populaires en Wallonie	17
Graphique 11. Cépages les plus populaires en Belgique	18
Graphique 12. Cépages les plus populaires en Flandre	19
Graphique 13. Cépages les plus populaires en Wallonie	19
Graphique 14. Nombre de domaines viticoles selon la taille en Belgique	22
Graphique 15. Nombre de domaines viticoles par litre produit	23
Graphique 16. Appellations protégées : quantités reconnues en Flandre	28
Graphique 17. Appellations protégées : quantités reconnues en Wallonie	29
Graphique 18. Vins reconnus en 2023 en Flandre, par couleur et par type	31
Graphique 19. Vins reconnus en Wallonie en 2023, par couleur et par type	32
Graphique 20. Vins reconnus en Belgique en 2023, par couleur et par type	33

Liste des tableaux

Tableau 1. Superficie par cépage en Belgique	20
Tableau 2. Reconnaissances par cépage	26
Tableau 3. Vins reconnus en 2023, par année de récolte	30



Introduction

L'Inspection économique veille à l'application correcte des règles européennes en matière de production et de commerce de vins, participe aux commissions de reconnaissance flamande et wallonne responsables de l'octroi des appellations et contrôle plusieurs concours de vins.

Dans le cadre de ces fonctions, elle collecte depuis quelques années les données relatives à la viticulture belge : la superficie et les quantités produites et reconnues en tant qu'appellations.

Chaque année, après les vendanges, l'Inspection économique demande aux viticulteurs de remplir et renvoyer un formulaire de « déclaration de récolte ». Les informations recueillies concernent :

- la surface de plantation par cépage,
- les plantations prévues l'année suivante,
- la production initiale par cépage avec, pour autant qu'elle soit connue, une indication de la destination finale (mousseux ou non),
- les quantités de vin, raisins ou moût de raisins achetées dans d'autres domaines en Belgique et à l'étranger.

Pour les données relatives aux reconnaissances en tant qu'appellation, l'Inspection économique s'appuie sur les formulaires que les viticulteurs doivent remettre aux autorités régionales compétentes.

À l'exception d'un graphique, cette brochure couvre les chiffres de 2023.

L'objectif de cette brochure est de fournir des données détaillées sur, entre autres :

- la taille et le lieu des plantations (région, province) des différents cépages et la part qu'ils représentent dans la production totale ;
- l'importance et la répartition de la production par zone (région, province) ;
- les quantités pour lesquelles une appellation a été demandée et obtenue, avec une répartition selon le cépage (éventuellement un assemblage) et l'année de production.

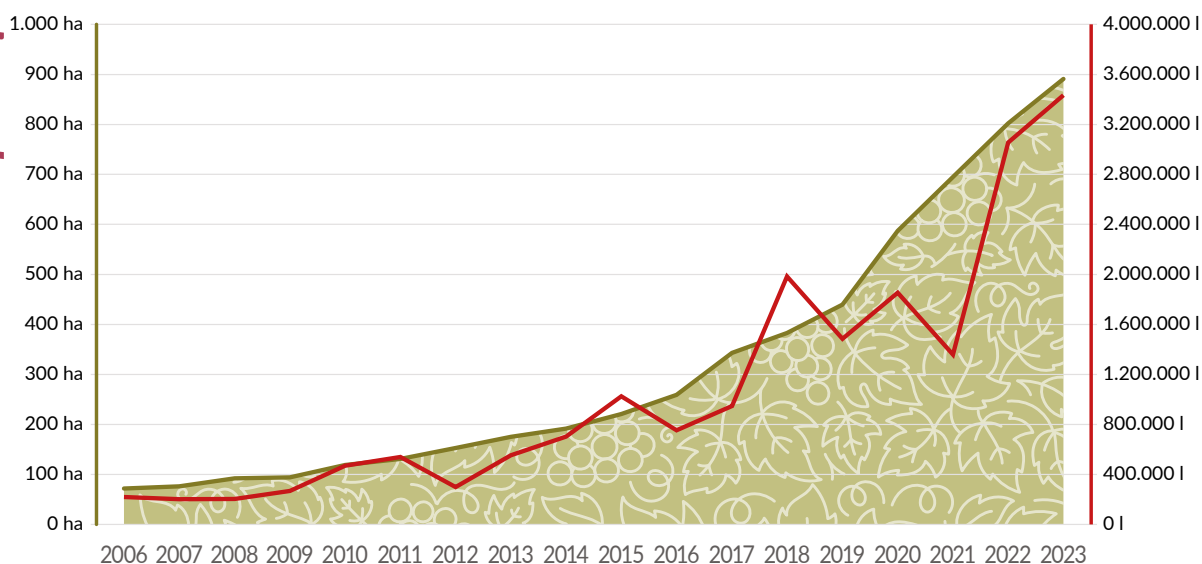
1. Superficie et production

1.1. Évolution de la viticulture belge

Il ressort du graphique 1 que la viticulture belge a connu une forte croissance ces dix dernières années, à l'exception de l'année 2021 qui a connu une forte diminution en raison des conditions météorologiques. Un gel tardif au printemps, un été très humide et les oiseaux charpateurs en fin d'été sont les causes d'une maigre récolte cette année-là. Le graphique montre que la superficie ne cesse d'augmenter graduellement. Depuis le recensement de 2006, la surface du vignoble belge a été multipliée par 10.

Le viticulteur belge croit fermement au bel avenir du secteur. Nous prévoyons que cette croissance perdure encore quelques années, aucune stagnation n'est à observer actuellement dans les chiffres.

Graphique 1 Production et superficie viticoles 2006-2023



— Superficie — Production

Source : SPF Economie.

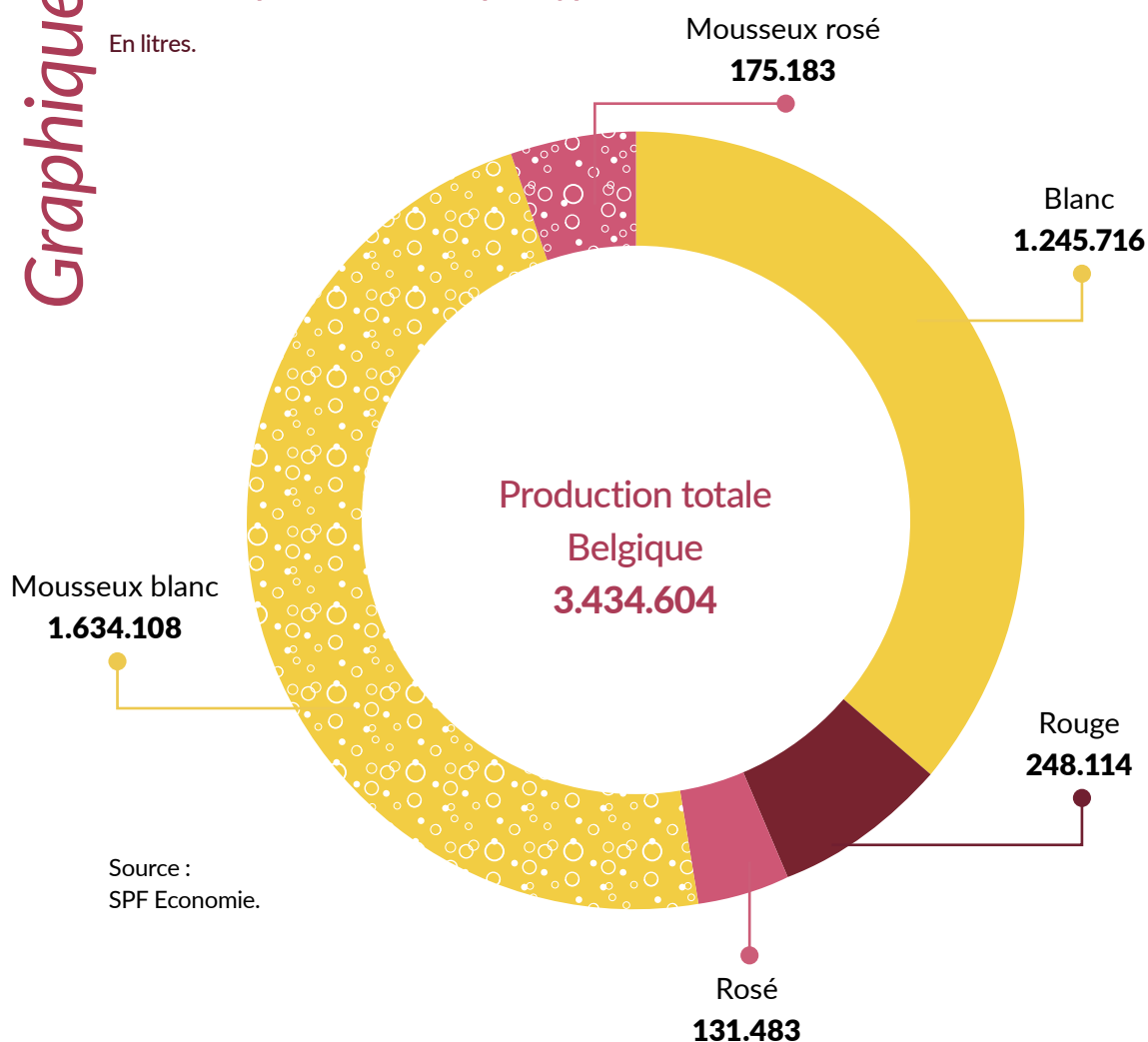
1.2. Production belge en 2023 : répartition par couleur et type

La tendance croissante de la production de vin belge de ces dernières années semble se confirmer pour 2023. Le record des 3 millions de litres de 2022 a encore été battu avec une production de 3.434.604 litres pour 2023, soit une augmentation de presque 13 %, et ce malgré les conditions météorologiques moins favorables en 2023. L'augmentation de production de 13 % s'aligne avec l'augmentation du nombre de viticulteurs qui atteint plus de 11 %.

Le graphique 2 présente la production belge, subdivisée par couleur (rouge, blanc ou rosé) et le vin mousseux ou non.

Graphique 2 Production totale de vin en Belgique en 2023, par couleur et par type

En litres.



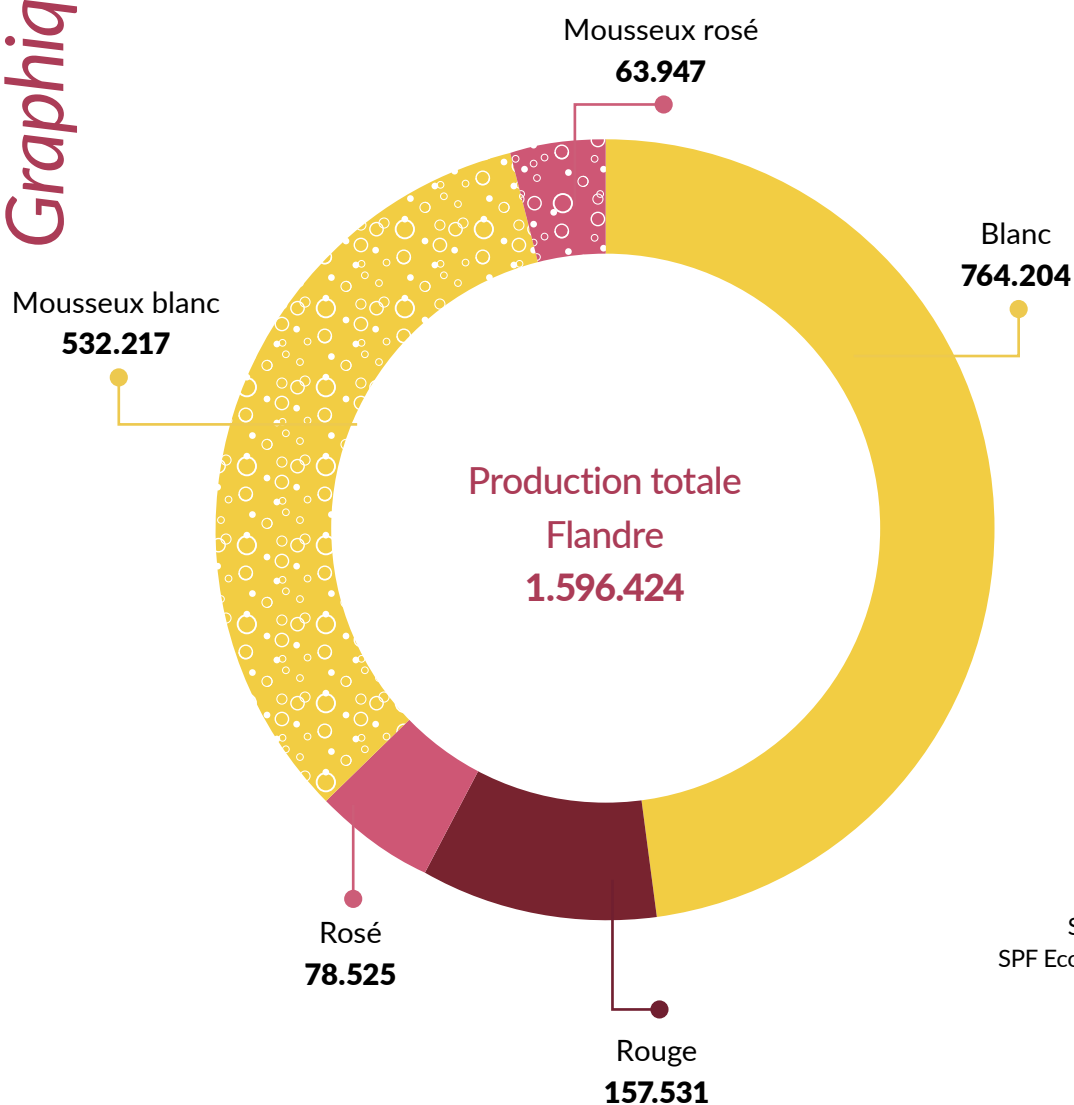
1.3. Répartition de la production par région

Les graphiques 3 et 4 présentent la répartition de la production entre les deux régions.

Graphique 3

Production totale de vin en Flandre en 2023, par couleur et par type

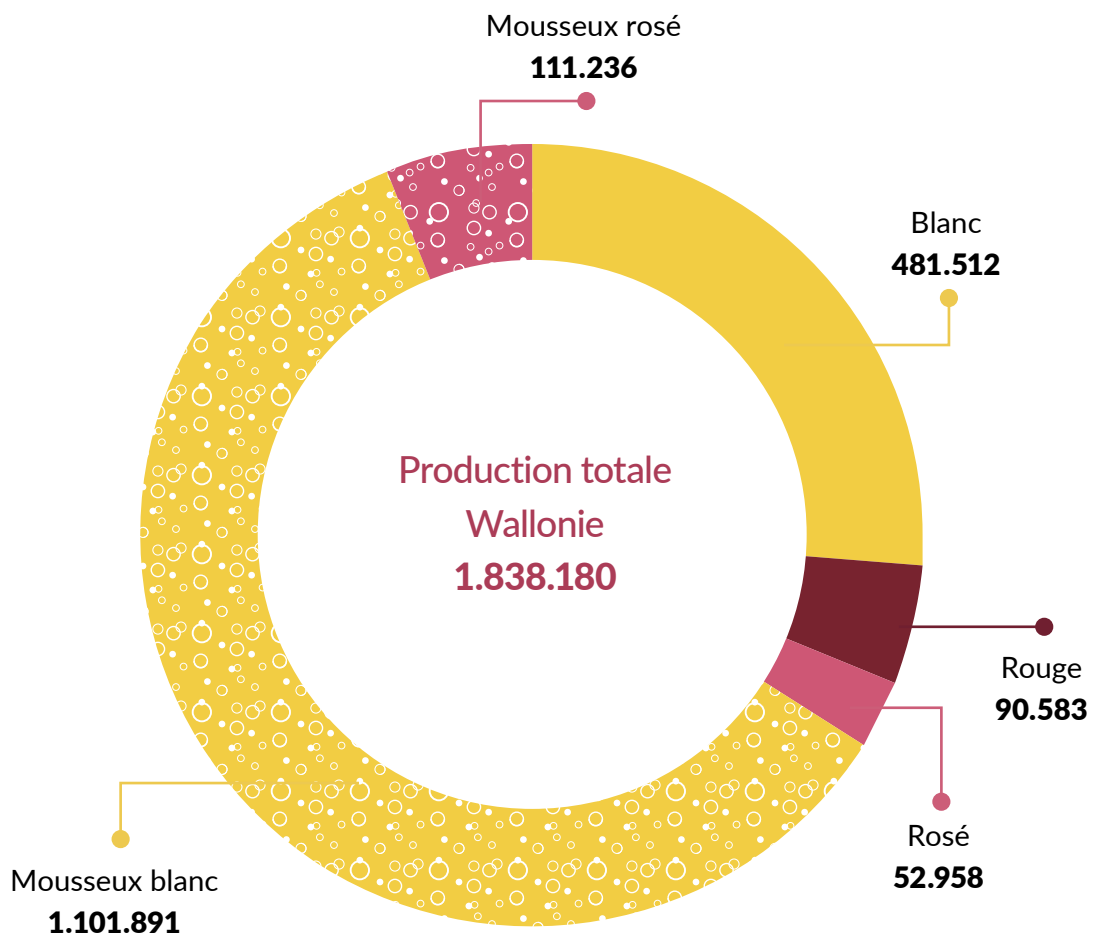
En litres.



Source :
SPF Economie.

Graphique 4 Production totale de vin en Wallonie en 2023, par couleur et par type

En litres.



Source :
SPF Economie.

Ces graphiques mettent en évidence que plus de la moitié de la production est à chaque fois constituée de vin blanc en Flandre et de mousseux en Wallonie. En Wallonie, 2 vins produits sur 3 sont des vins mousseux.

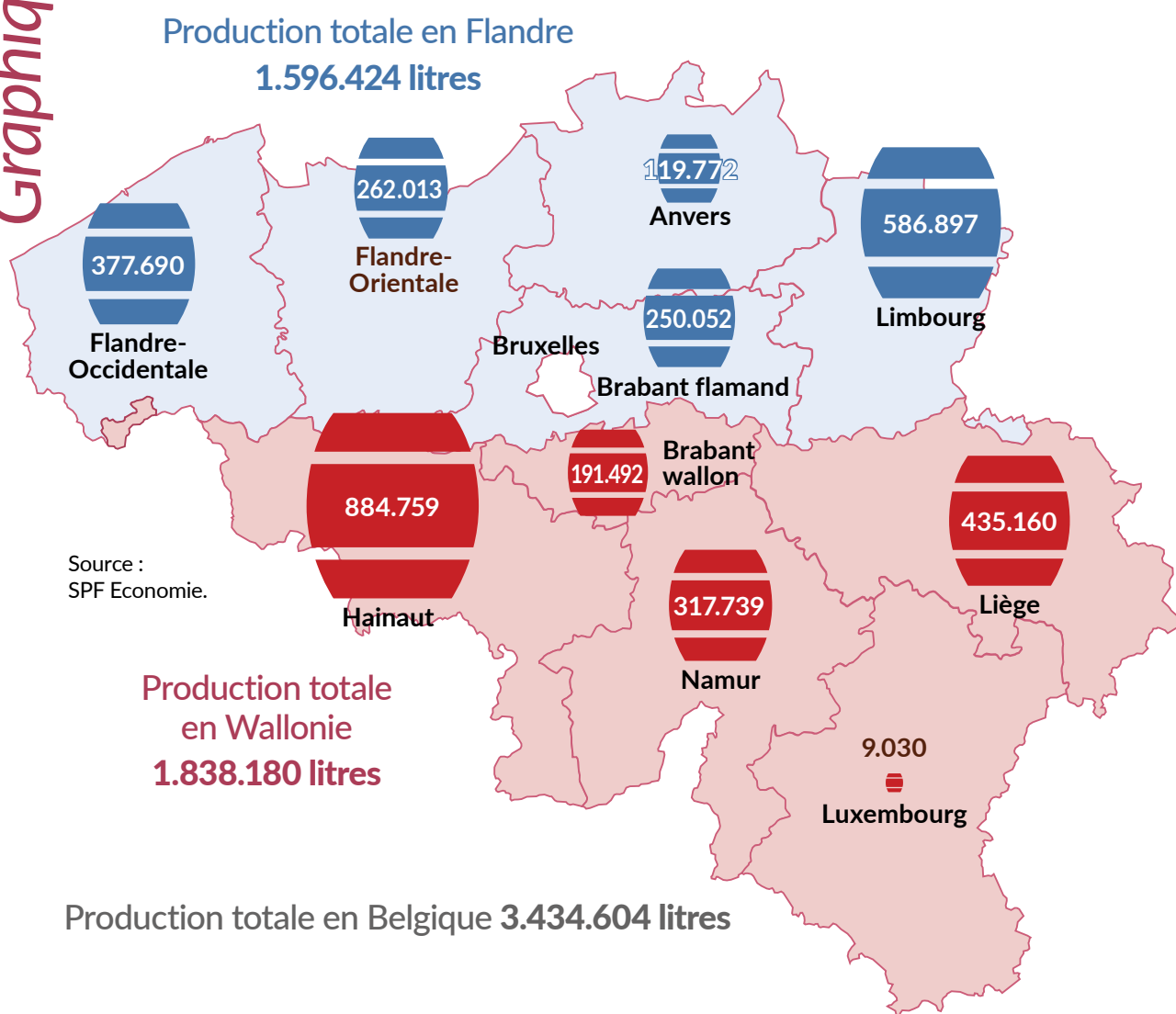
1.4. Répartition par province

Les principales provinces productrices de vin sont le Limbourg et la Flandre-Occidentale en Flandre et Liège et le Hainaut en Wallonie.

Ces quatre provinces représentent les deux tiers de la production nationale. La province du Hainaut représente à elle seule un quart de la production nationale.

Graphique 5 Répartition de la production, par province en 2023

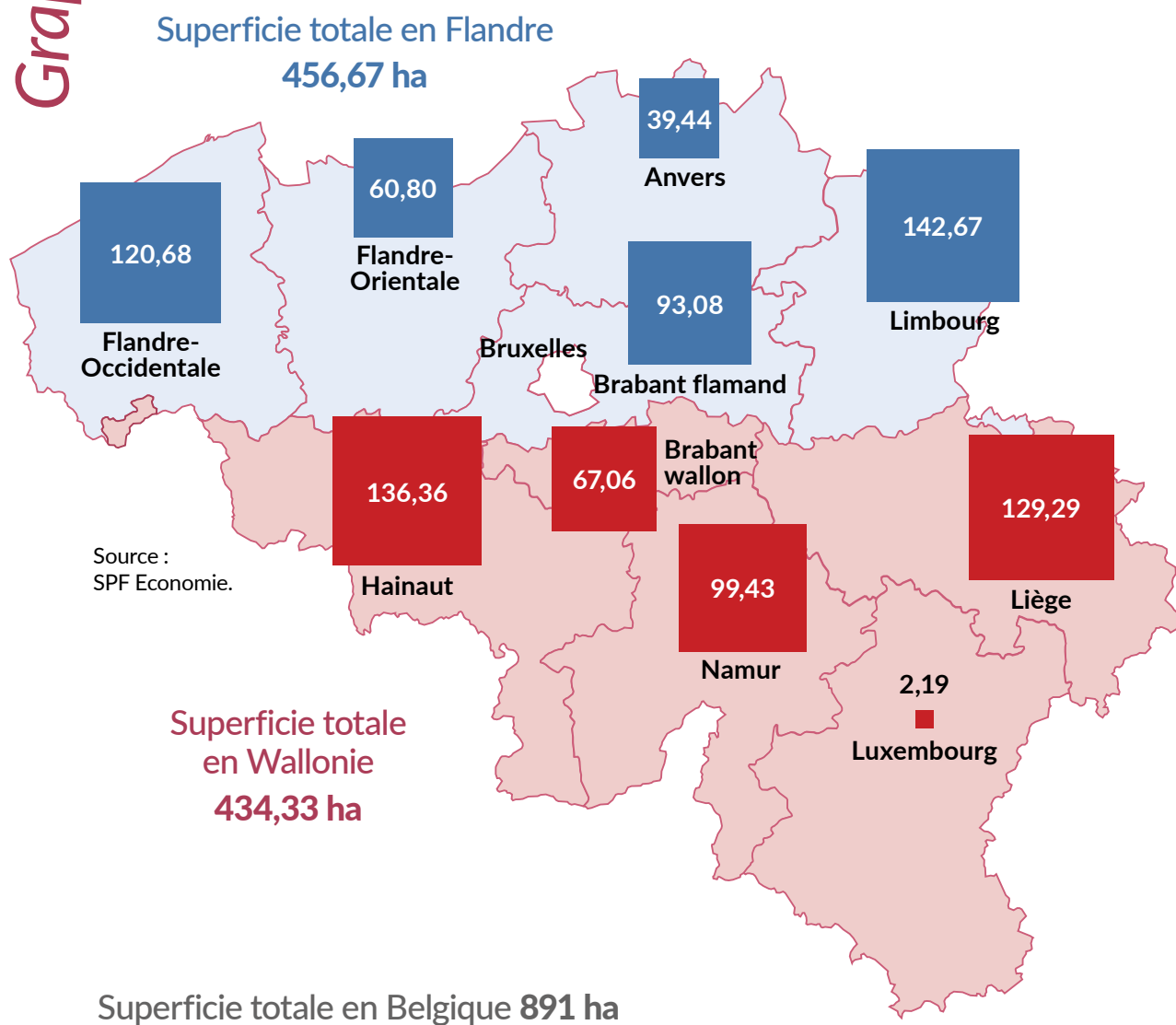
En litres.



1.5. Superficie des vignobles en Belgique en 2023

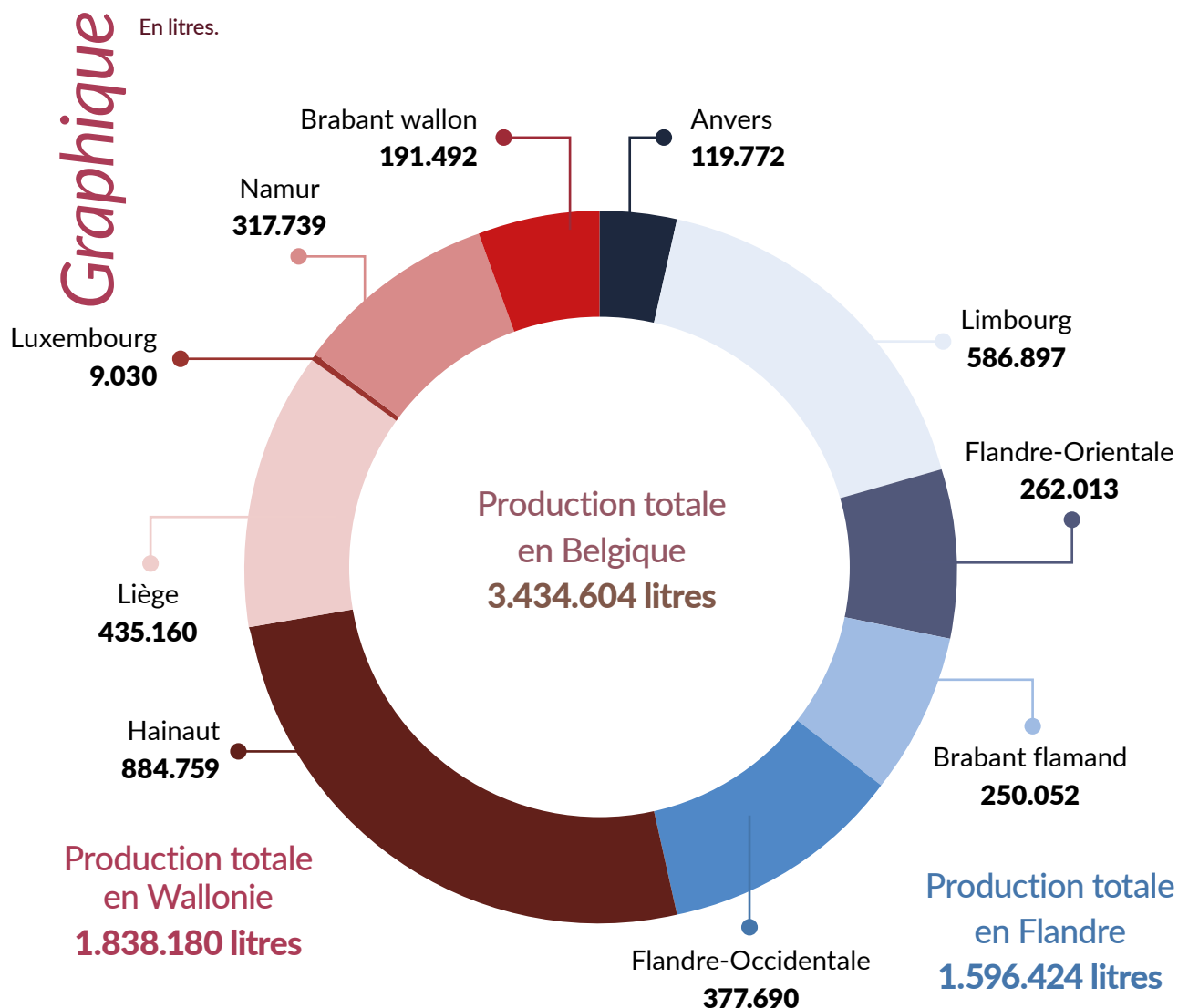
Graphique 6 Superficie totale des vignobles en Flandre et en Wallonie, par province

En hectares.



1.6. Production en Belgique en 2023

7 Production en Flandre et en Wallonie, par province



Source : SPF Economie.

51 % de la superficie plantée se trouve en Flandre, alors que la production ne représente que 46,5 % du litrage total de vin belge.

Cela s'explique par le fait que la part de vin mousseux est beaucoup plus élevée en Wallonie (66 %) qu'en Flandre (37 %) et parce qu'un rendement plus élevé a moins d'influence sur la qualité pour un vin mousseux.

1.7. Cépages les plus populaires en hectares

Il est clair que les cépages classiques représentent la majeure partie de la superficie viticole belge. Toutefois, la moitié des variétés les plus populaires du top 12 sont des variétés dites résistantes (Johanniter, Souvignier gris, Solaris, Muscaris, Regent et Cabernet cortis).

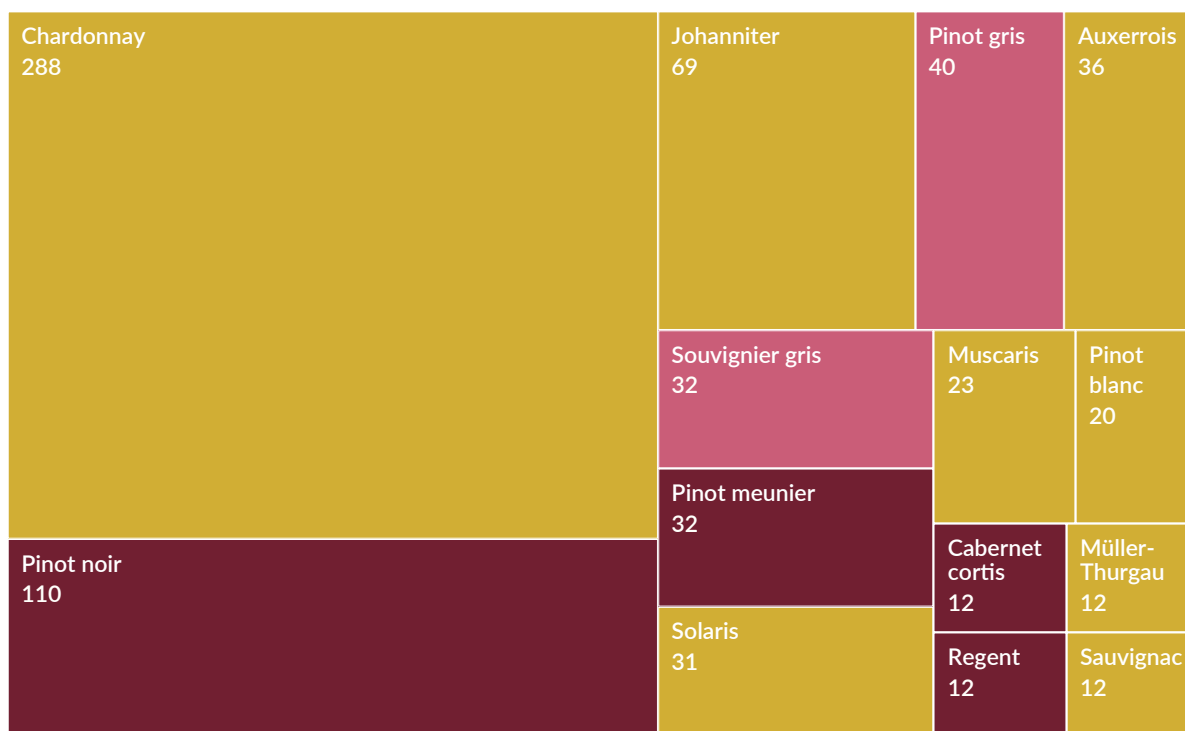
Une sous-répartition selon les deux régions démontre bien que l'attitude face aux « cépages résistants » est quelque peu différente de chaque côté de la frontière linguistique.

On remarque que la proportion des cépages résistants plantés augmente. La proportion de cépages résistants est plus élevée en Wallonie qu'en Flandre mais l'écart se réduit.

8 Cépages les plus populaires en Belgique

En hectares.

Graphique

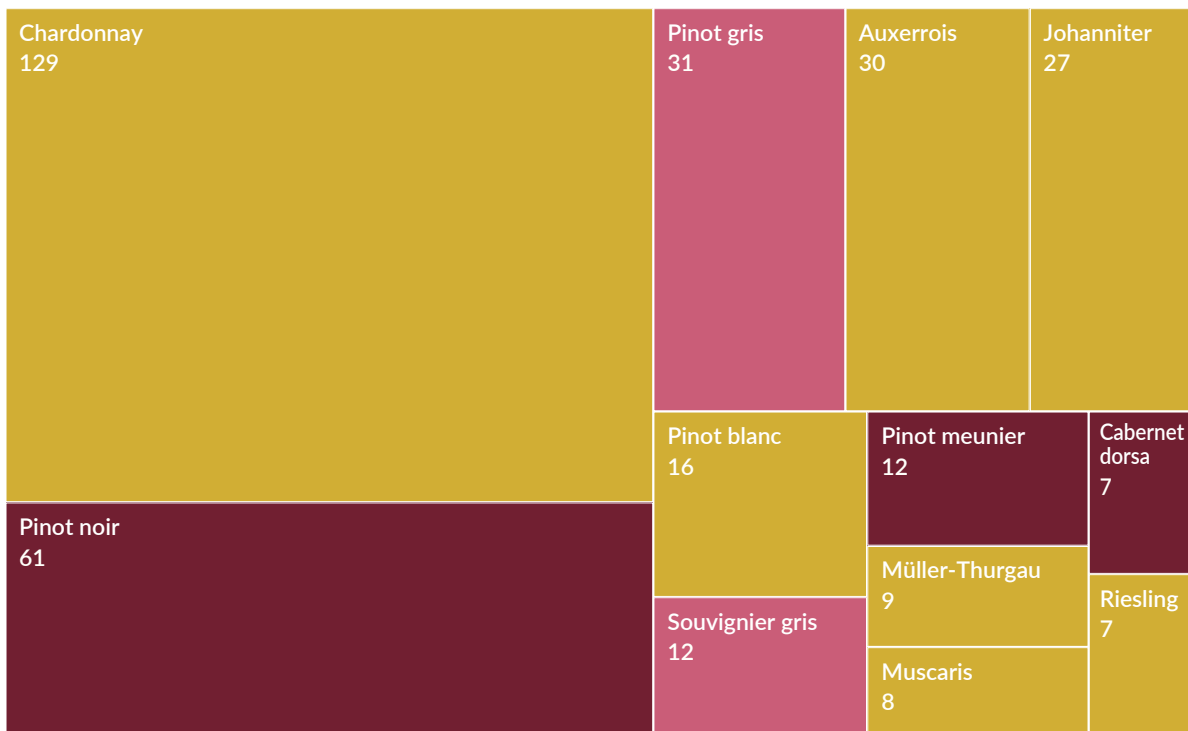


15

Source : SPF Economie.

Graphique 9 Cépages les plus populaires en Flandre

En hectares.

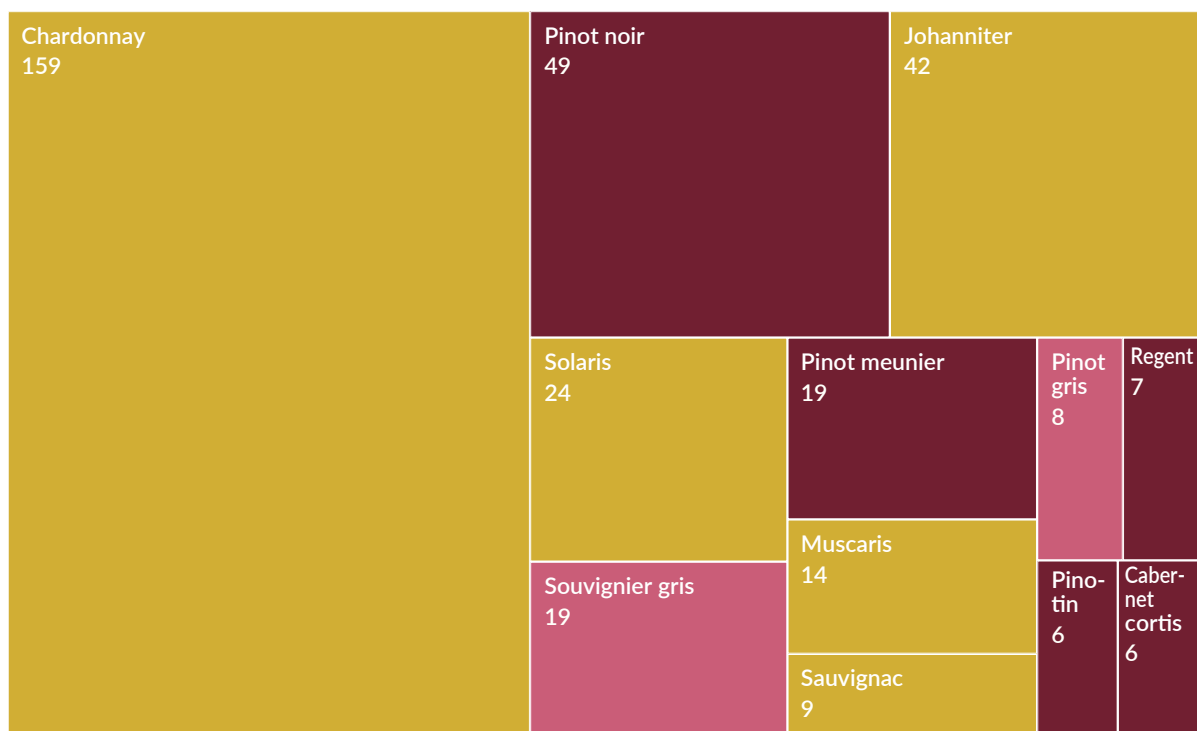


Source : SPF Economie.

Graphique 10

Cépages les plus populaires en Wallonie

En hectares.



Source : SPF Economie.

Quatre « cépages résistants » figurent ainsi dans le top 12 en Flandre contre sept en Wallonie.

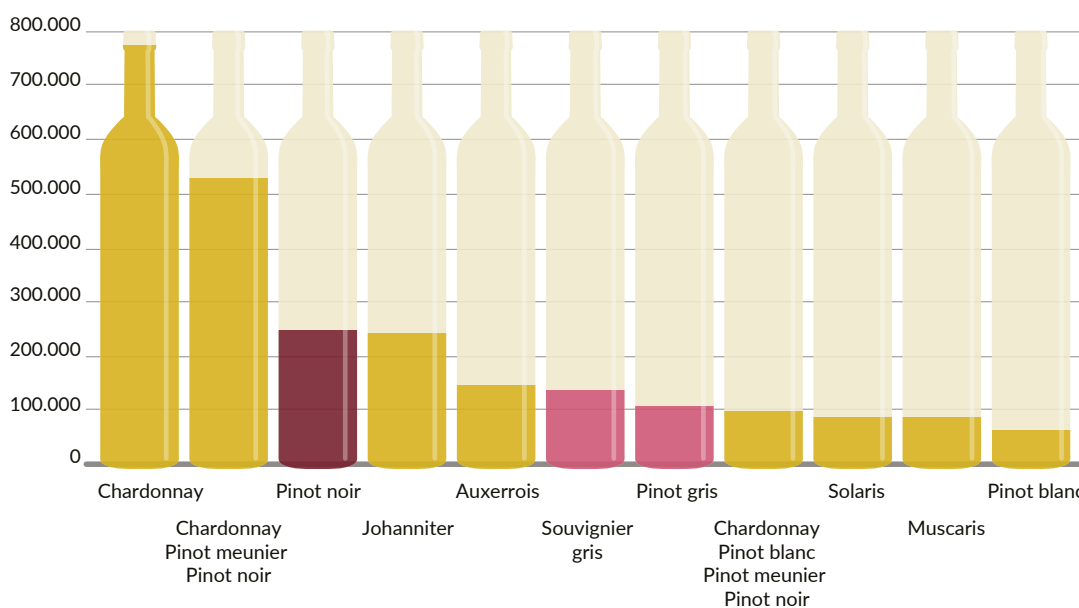
1.8. Cépages les plus populaires selon la production en litres

Graphique 11

Cépages les plus populaires en Belgique

Source : SPF Economie.

En litres.

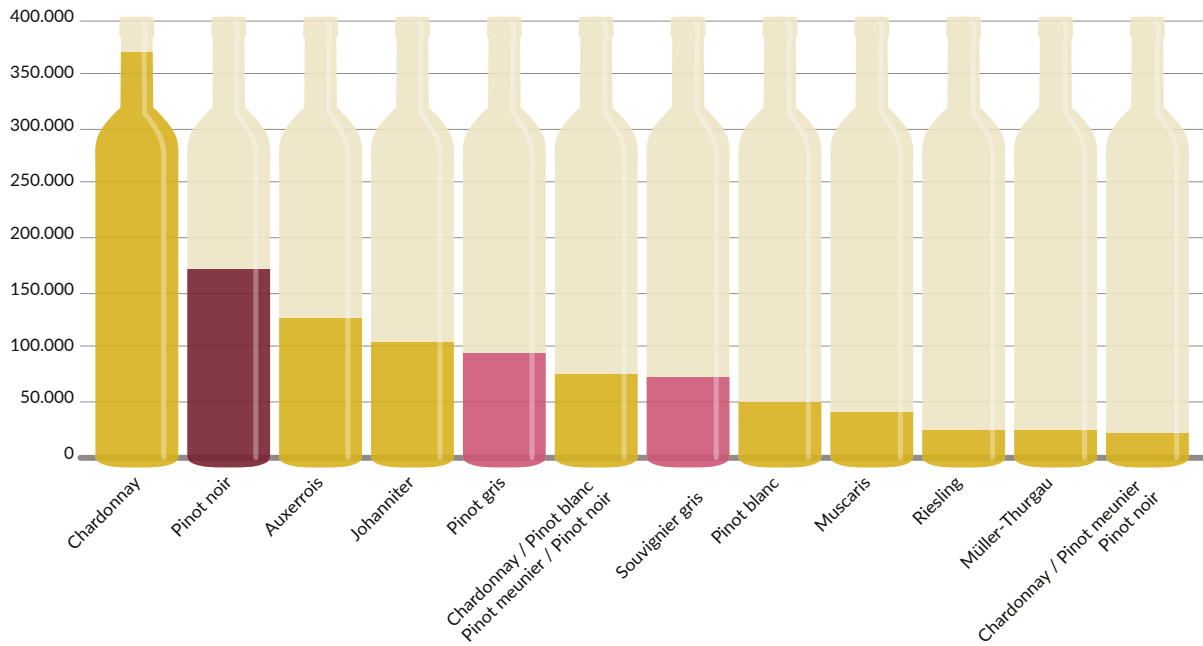


Graphique 12

Cépages les plus populaires en Flandre

En litres.

Source : SPF Economie.

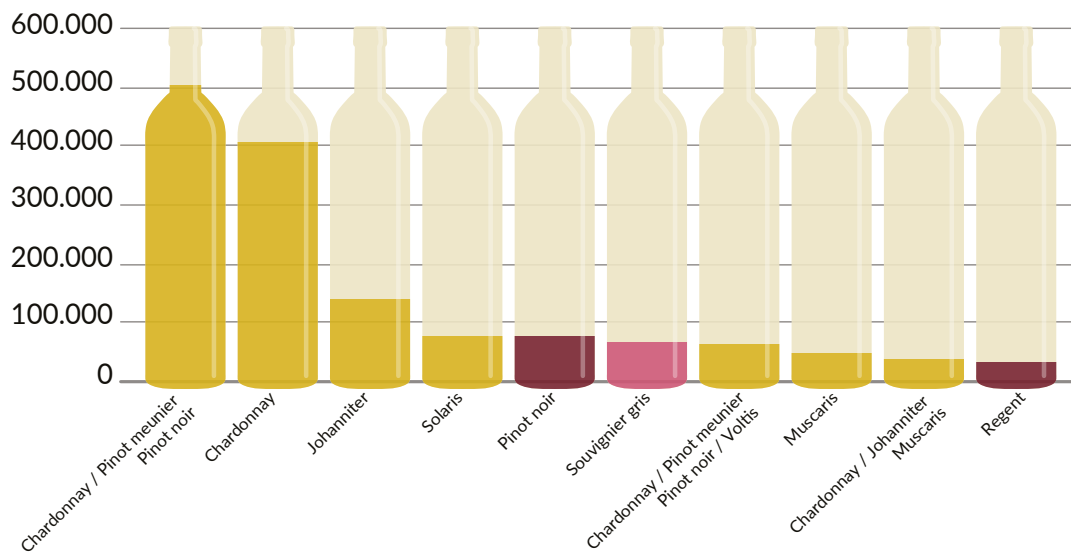


Graphique 13

Cépages les plus populaires en Wallonie

En litres.

Source : SPF Economie.



1.9. Liste complète des cépages plantés en Belgique

Plus de 130 cépages ont été plantés en Belgique.

Tableau 1 Superficie par cépage en Belgique

Cépages	Superficie (ha)	Cépages	Superficie (ha)
● Chardonnay	289,96	● Malbec	0,53
● Pinot noir	111,43	● Merzling	0,5
● Johanniter	69,5	● Barbera	0,49
● Pinot gris	40,79	● Syrah	0,48
● Auxerrois	36,38	● Nebbiolo	0,47
● Souvignier gris	33,36	● Ortega	0,44
● Pinot meunier	32,52	● Savagnin	0,44
● Solaris	31,76	● Roland	0,36
● Muscaris	23,4	● Sirius	0,34
● Pinot blanc	20,64	● Grüner Adelfränkisch	0,33
● Müller-Thurgau	13,37	● Leon millot	0,32
● Sauvignac	12,99	● Seyval blanc	0,32
● Regent	12,93	● Schönburger	0,31
● Cabernet cortis	12,29	● Prior	0,28
● Riesling	11,05	● Floreal	0,25
● Dornfelder	10,5	● Fränkischer burgunder	0,25
● Cabernet dorsa	9,83	● Reichensteiner	0,25
● Cabaret noir	8,16	● Würzer	0,25
● Acolon	7,9	● Malvasia	0,23
● Pinotin	7,23	● Petit meslier	0,23
● Merlot	5,82	● Aligoté	0,2
● Rondo	4,65	● Rayon d'or	0,2
● Merlot khorus	4,6	● Reberger	0,2
● Bronner	4,51	● Cabernet sauvignon	0,18
● Cabernet cantor	4,45	● Laurot	0,18
● Divico	4,36	● Roter Veltliner	0,17
● Gamay	4,34	● Muscat ottonel	0,16
● Kerner	4,11	● Rinot	0,16
● Voltis	3,64	● Kersus	0,13

<i>Cépages</i>	<i>Superficie (ha)</i>	<i>Cépages</i>	<i>Superficie (ha)</i>
● Cabernet blanc	3,44	● Marechal foch	0,13
● Sauvignon blanc	3,43	● Riesel	0,13
● Ravel blanc	2,96	● Calandro	0,12
● Zweigelt	2,77	● VB Cal. 1-22	0,12
● Muscat bleu	2,75	● Vroege loonse	0,11
● Gewürztraminer	2,67	● Chardonnay duft	0,1
● Pinot noir précoce	2,51	● VB CAL-28	0,1
Assemblage	2,44	● Gouais blanc	0,09
● Satin noir	2,33	● Silvaner	0,09
● Cabernet jura	2,03	● Calardis blanc	0,08
● Chenin	1,95	● Gelber Kleinberger	0,08
● Helios	1,55	● Grünfränkisch	0,08
● Phoenix	1,54	● Rauschling	0,08
● Pinot kors	1,53	● UD31-103	0,08
● Monarch	1,52	● Wixhou	0,08
● Gamaret	1,44	● Baco noir	0,07
● Siegerrebe	1,24	● Chardonnay rosa	0,06
● Sauvignon gris	1,17	● Dunkelfelder	0,06
● Soreli	1,12	● Godello	0,06
● Muscat	0,96	● Sauvignon rytos	0,05
● Garanoir	0,93	● Viognier	0,05
● Tempranillo	0,86	● Grolleau gris	0,04
● Grüner veltliner	0,8	● Heunisch weiss	0,04
● Bacchus	0,79	● Merlot kanthus	0,04
● Cabertin	0,77	● Palatina	0,04
● Alvarinho	0,73	● Albana	0,03
● Cabernet franc	0,69	● Cabernet cubin	0,03
● Optima	0,69	● Cabernet mitos	0,03
● Saint laurent	0,68	● Grenache	0,03
● Cabernet dorio	0,66	● Schuyler	0,03
● Lemberger	0,66	● Artaban	0,02
● Divona	0,64	● Dakapo	0,02
● Bianca	0,59	● Sangiovese	0,01
● Chasselas blanc	0,54	● Trousseau	0,01

Source : SPF Economie.

1.10. Répartition des domaines viticoles en Belgique selon la taille de l'exploitation

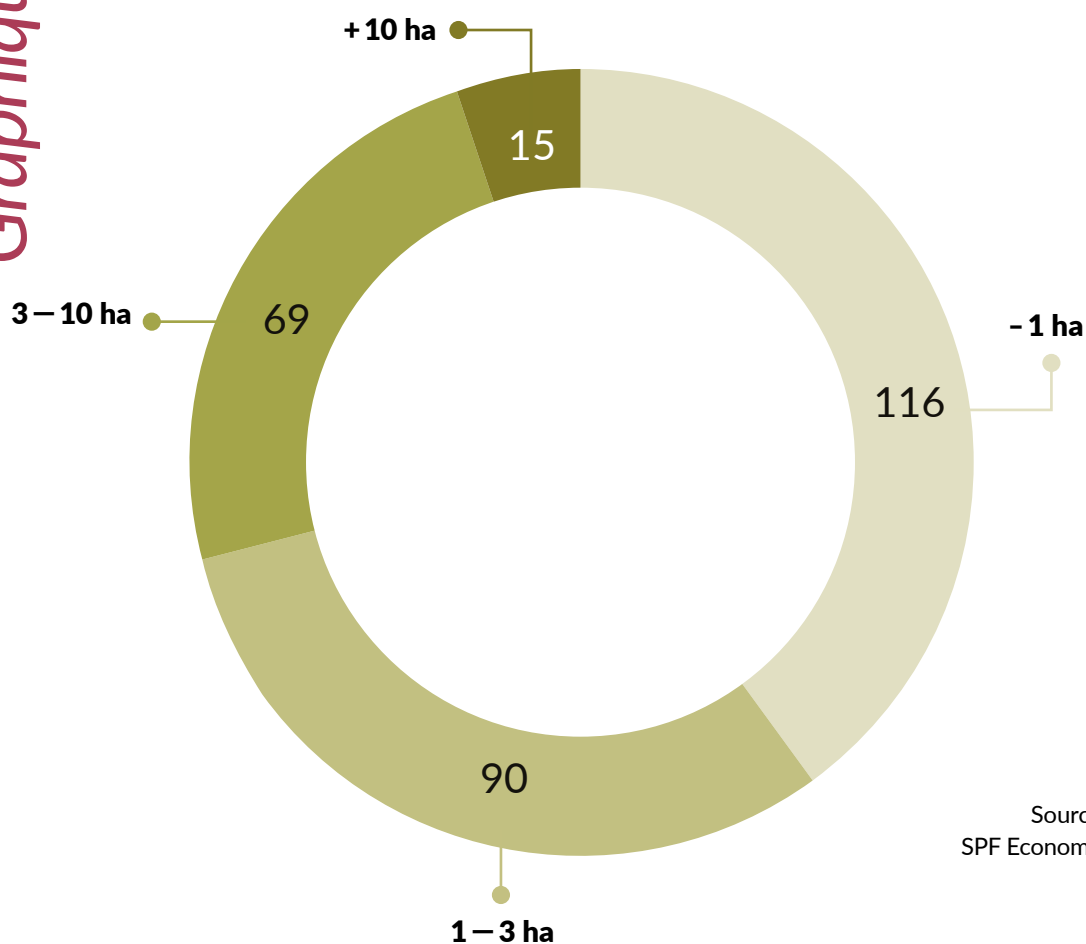
40 % des domaines viticoles belges enregistrés dans la base de données du SPF Economie disposent d'une superficie de plantation inférieure à un hectare.

La taille moyenne des superficies plantées de ce groupe est de 0,4 hectare.

Pour le groupe de 10 ha et plus, la moyenne de la superficie s'élève à 20 hectares.

Graphique 14 Nombre de domaines viticoles selon la taille en Belgique

En nombre, sur la base des hectares.



Source :
SPF Economie.

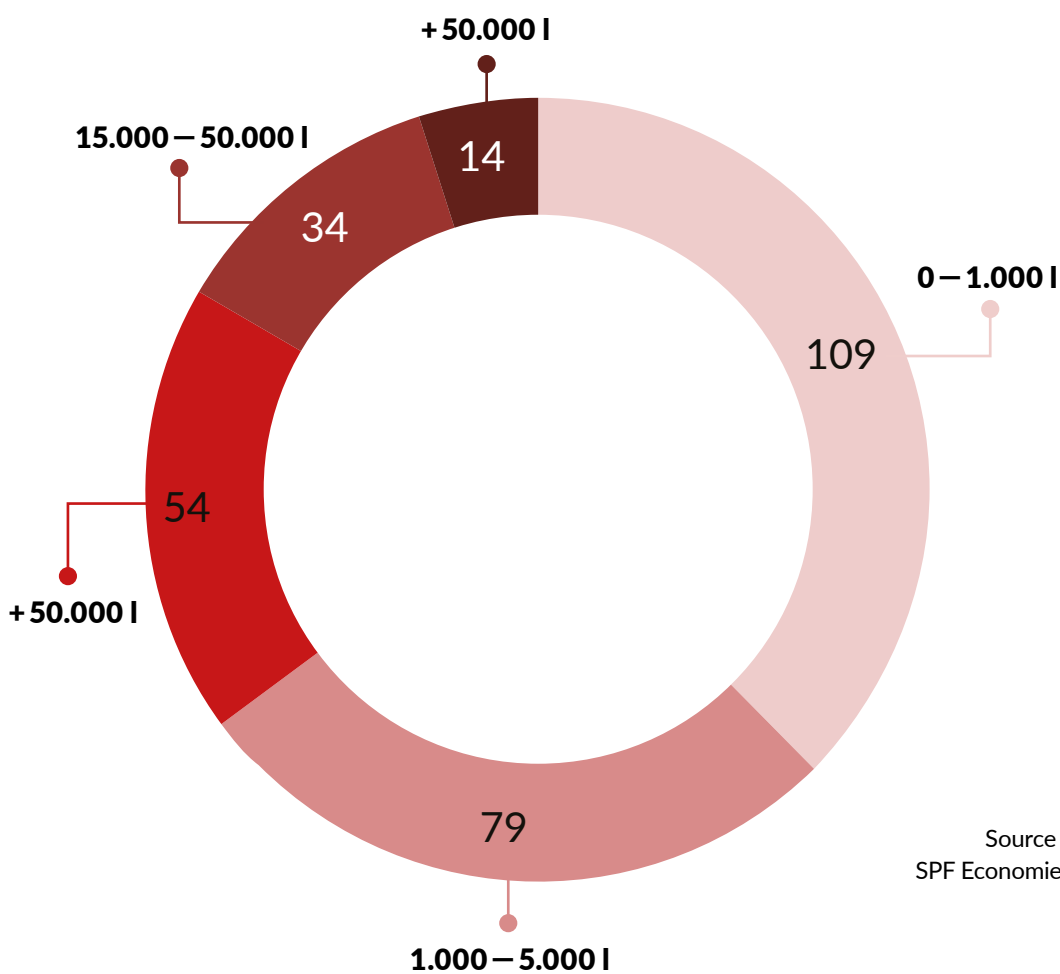
1.11. Répartition des domaines viticoles selon le rendement en Belgique

La production moyenne des plus grandes exploitations viticoles (produisant + de 50.000 litres) est de 127.304 litres.

Le calcul de la production moyenne par hectare en Belgique s'élève actuellement à 38,5hl/ha.

Graphique 15

Nombre de domaines viticoles par litre produit



Source :
SPF Economie.

2. Garanties de qualité : les appellations protégées

Malgré la hausse attendue de la superficie et de la production dans les années à venir, le vin belge restera un produit de niche pour les consommateurs belges et, pourquoi pas, internationaux.

Par rapport à la production mondiale de 250 millions d'hectolitres ou même la consommation annuelle de vin en Belgique, qui s'élève à environ 3 millions d'hectolitres, une production de 34.000 hectolitres semble en effet anecdotique.

Il est donc évident que l'accent doit avant tout être mis sur la qualité.

Le législateur européen énonce ainsi la base suivante pour la garantie de la qualité : dans la Communauté, le concept de vin de qualité se fonde, entre autres, sur les spécificités attribuables à l'origine géographique du vin. Ce type de vin est identifié à l'intention du consommateur au moyen d'appellations d'origine protégées (AOP) et d'indications géographiques protégées (IGP).

En principe, pour un vin, les exigences imposées par une AOP sont supérieures à celles d'une IGP. Les facteurs tant naturels qu'humains de la zone géographique sont ainsi déterminants pour les caractéristiques des vins avec AOP. Pour les vins avec IGP, il suffit que les facteurs naturels ou humains soient déterminants. Le législateur européen a par exemple disposé que 100 % des raisins utilisés devaient obligatoirement provenir de la zone géographique dans le cas d'un vin avec AOP, alors qu'il suffit de 85 % pour une IGP.

Néanmoins, le cahier des charges, qui énumère les conditions de production et les caractéristiques du produit final, peut également imposer des exigences plus élevées aux vins avec IGP. Les raisins utilisés pour les vins avec IGP flamande (Vlaamse landwijn) doivent ainsi provenir à 100 % de la zone géographique, 85 % pour l'IGP wallonne (Vin de pays des Jardins de Wallonie).

Jusqu'à présent, 10 appellations protégées ont été reconnues en Belgique : 8 appellations d'origine protégées et 2 indications géographiques protégées :

- AOP Hagelandse wijn
- AOP Haspengouwse wijn
- AOP Heuvellandse wijn
- AOP Maasvallei Limburg
- AOP Vlaamse Mousseurde Kwaliteitswijn
- AOP Côtes de Sambre et Meuse
- AOP Crémant de Wallonie
- AOP Vin mousseux de qualité de Wallonie
- IGP Vlaamse landwijn
- IGP Vin de pays des Jardins de Wallonie

Seules les AOP pour les vins non mousseux (tranquilles) portent sur une zone géographique strictement délimitée. Les AOP des vins mousseux et les IGP des vins tranquilles couvrent à chaque fois l'intégralité de la région.

Les sites internet des [autorités flamandes](#) et des [autorités wallonnes](#) reprennent des informations plus détaillées.

La situation géographique d'un domaine viticole n'est pas le seul élément qui détermine si les vins produits peuvent entrer en ligne de compte pour une appellation protégée, le cépage utilisé pour le vin et le rendement maximal afin de garantir la qualité sont eux aussi importants. Les cépages autorisés pour l'obtention de l'appellation protégée et les rendements maximaux sont donc définis dans les cahiers des charges.

2.1. Reconnaissances

En 2023, un total de 721.580 litres a été soumis pour reconnaissance aux commissions flamandes et wallonnes. Sur cette quantité, 708.509 litres ont finalement été reconnus. Cela signifie que 98 % du vin présenté a obtenu une reconnaissance.

243.312 litres de la quantité reconnue concernaient des vins monocépages et 465.197 litres des assemblages (vins produits à partir de différents cépages) (voir le tableau 2).

Tableau 2 Reconnaissances par cépage

En litres.

<i>Assemblage</i>	<i>Demandés</i>	<i>Reconnus</i>
Auxerrois Chardonnay	45.058,25	45.058,25
Johanniter Sauvignier gris	37.213,00	37.213,00
Chardonnay Pinot meunier Pinot noir	28.969,00	28.969,00
Johanniter Muscaris Sauvignier gris	27.695,00	27.695,00
Chardonnay Johanniter Muscaris Pinot blanc	26.000,00	26.000,00
Cabaret noir Cabernet cantor Merlot khorus	22.000,00	11.000,00
Müller-Thurgau Ortega	15.975,00	15.975,00
Muscaris Solaris	15.230,00	15.230,00
Cabernet cortis Divico Merlot khorus Regent	15.000,00	15.000,00
Bronner Helios Johanniter Merzling Pinotin Regent	14.249,00	14.249,00
Pinot blanc Pinot gris Pinot noir	14.007,00	14.007,00
Cabernet cantor Dornfelder Merlot Muscat bleu	13.000,00	13.000,00
Chardonnay Johanniter Muscaris	13.000,00	13.000,00
Chardonnay Muscaris	13.000,00	13.000,00
Cabertin Helios Merzling Regent	11.775,00	11.775,00
Cabernet cortis Pinotin	11.400,00	11.400,00
Gamaret Garanoir Pinot noir	11.350,00	11.350,00
Ravel blanc Sauvignac Sorelli	11.000,00	11.000,00
Chardonnay Pinot noir	9.666,75	9.666,75
Bronner Helios Johanniter	9.300,00	9.300,00
Bronner Johanniter Solaris	9.210,00	9.210,00
Johanniter Muscaris	9.200,00	9.200,00
Cabaret noit Cabernet jura Pinotin	9.000,00	9.000,00
Acolon Cabernet dorsa Gamaret Garanoir Pinot noir	7.350,00	7.350,00
Bronner Johanniter Muscaris	7.200,00	7.200,00
Auxerrois Chardonnay Pinot blanc	6.300,00	6.300,00
Bianca Cabernet blanc Solaris	6.145,00	6.145,00
Pinotin Rondo	5.690,00	5.690,00
Cabaret noir Sauvignier gris	5.500,00	5.500,00
Johanniter Solaris	5.480,00	5.480,00
Auxerrois Chardonnay Garanoir Pinot blanc Pinot gris Pinot noir	5.062,00	5.062,00
Muscaris Sorelli	5.000,00	5.000,00
Chardonnay Pinot gris	4.389,00	4.389,00
Cabertin Regent Rondo	3.860,00	3.860,00
Regent Rondo	3.000,00	3.000,00
Cabernet cortis Merlot khorus	2.500,00	2.500,00
Solaris Sauvignier gris	2.410,00	2.410,00
Bronner Johanniter Sauvignier gris	2.250,00	2.250,00
Chardonnay Pinot blanc Pinot meunier Pinot noir	1.875,00	1.875,00

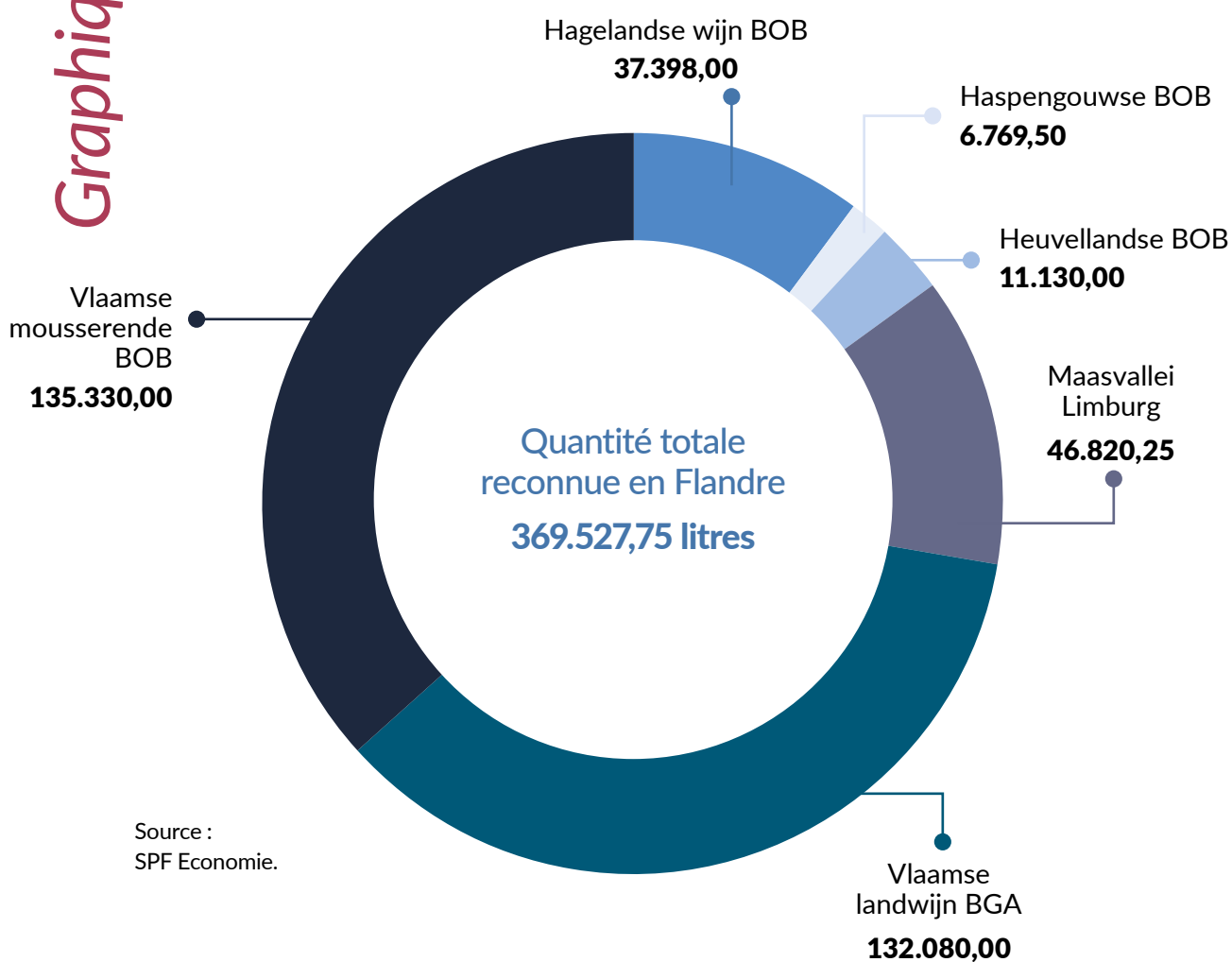
<i>Assemblage</i>	<i>Demandés</i>	<i>Reconnus</i>
Chardonnay Pinot meunier	1.672,00	1.672,00
Chardonnay Pinot gris Pinot noir	1.500,00	1.500,00
Cabernet cortis Leon millot Regent Rondo	1.308,00	1.308,00
Cabernet cortis Regent	1.100,00	1.100,00
Auxerrois Chardonnay Lemberger	1.050,00	1.050,00
Cabernet cantor Merlot khorus	1.000,00	1.000,00
Johanniter Pinotin Solaris	500,00	500,00
Auxerrois Johanniter	448,00	448,00
Cabernet blanc Pinot blanc	350,00	350,00
Gewürztraminer Müller-Thurgau Pinot blanc Pinot gris	300,00	300,00
Bronner Johanniter Phoenix Solaris	260,00	260,00
Chardonnay Johanniter	200,00	200,00
Bronner Cabernet blanc Divona	100,00	100,00
Cabernet cortis Satin noir	100,00	100,00
Total intermédiaire	476.197,00	465.197,00
<i>Monocépage</i>	<i>Demandés</i>	<i>Reconnus</i>
Chardonnay	102.572,00	102.372,00
Pinot gris	22.955,00	22.955,00
Pinot noir	18.894,25	17.694,25
Riesling	16.860,00	16.860,00
Pinot blanc	15.416,50	15.416,50
Johanniter	13.986,00	13.785,00
Muscaris	13.000,00	13.000,00
Auxerrois	7.960,00	7.960,00
Souvignier gris	6.779,25	6.529,25
Müller-Thurgau	6.105,00	6.105,00
Solaris	4.845,00	4.845,00
Cabernet dorsa	2.988,00	2.768,00
Divico	2.580,00	2.580,00
Merlot	1.800,00	1.800,00
Cabaret noir	1.600,00	1.600,00
Dornfelder	1.520,00	1.520,00
Divona	1.400,00	1.400,00
Rondo	1.335,00	1.335,00
Sauvignac	1.207,00	1.207,00
Chenin	1.000,00	1.000,00
Regent	400,00	400,00
Acolon	180,00	180,00
Total intermédiaire	245.383,00	243.312,00
Total général	721.580,00	708.509,00

2.2. Répartition entre les deux régions par appellation protégée

Graphique 16

Appellations protégées : quantités reconnues en Flandre

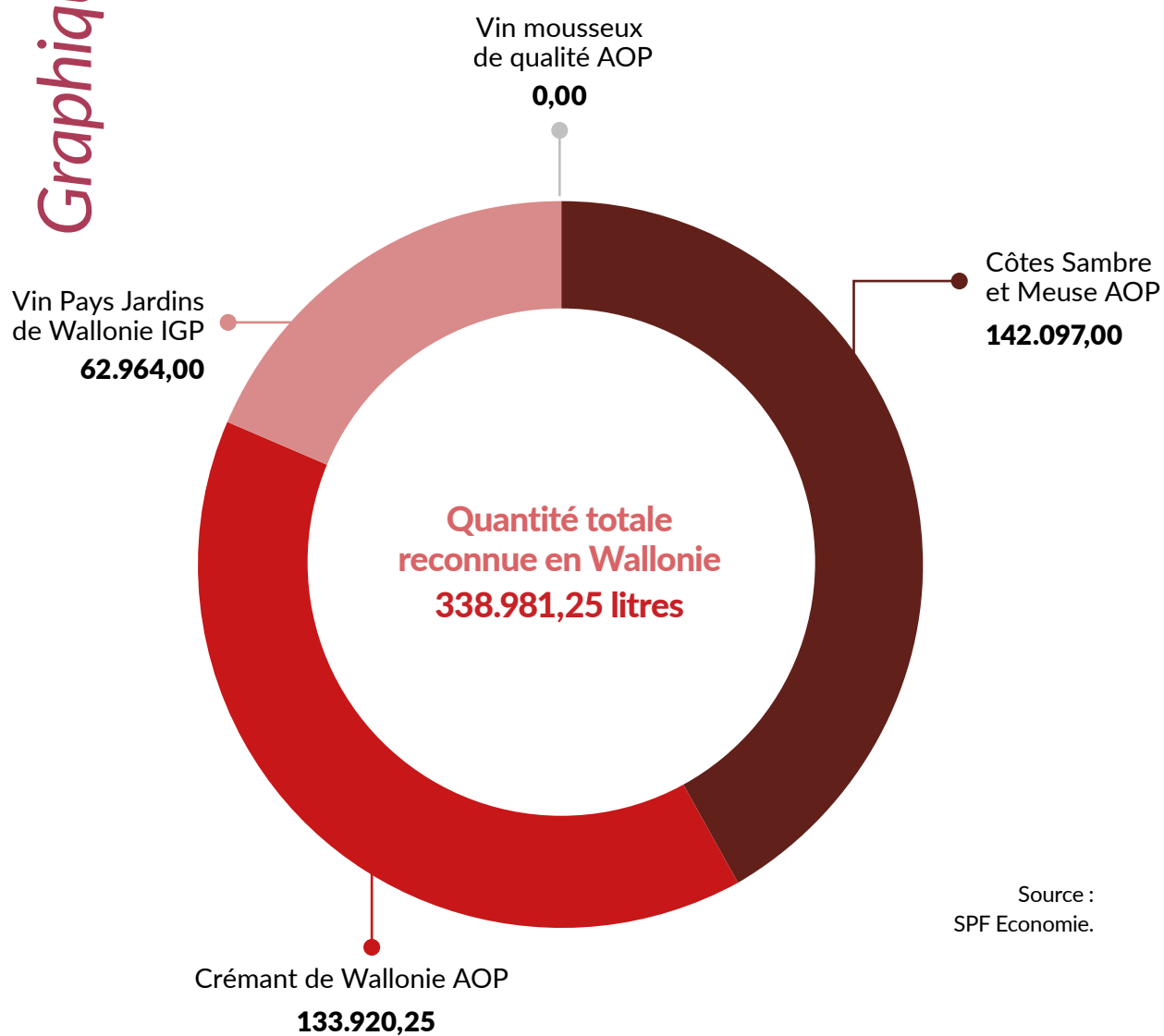
En litres.



Graphique 17

Appellations protégées : quantités reconnues en Wallonie

En litres.



2.3. Vins reconnus en 2023 par année de récolte

Des vins produits en 2018, 2019, 2020, 2021 en 2022 ont été reconnus en 2023 (voir le tableau 3).

Tableau 3 Vins reconnus en 2023, par année de récolte

En litres.

<i>Année de récolte</i>	<i>Quantité</i>	<i>Mousseux blanc</i>	<i>Mousseux rosé</i>	<i>Rouge</i>	<i>Blanc</i>	<i>Rosé</i>
2018	280,00			280,00		
2019	35.483,00	23.335,00	798,00		11.350,00	
2020	68.467,50	52.039,25	7.863,75	4.484,00	4.080,50	
2021	112.055,75	62.931,00	29.392,00	8.130,00	11.602,75	
2022	492.222,75	92.391,25	500,00	65.693,75	295.078,25	38.559,50
Total	708.509,00	230.696,50	38.553,75	78.587,75	322.111,50	38.559,50

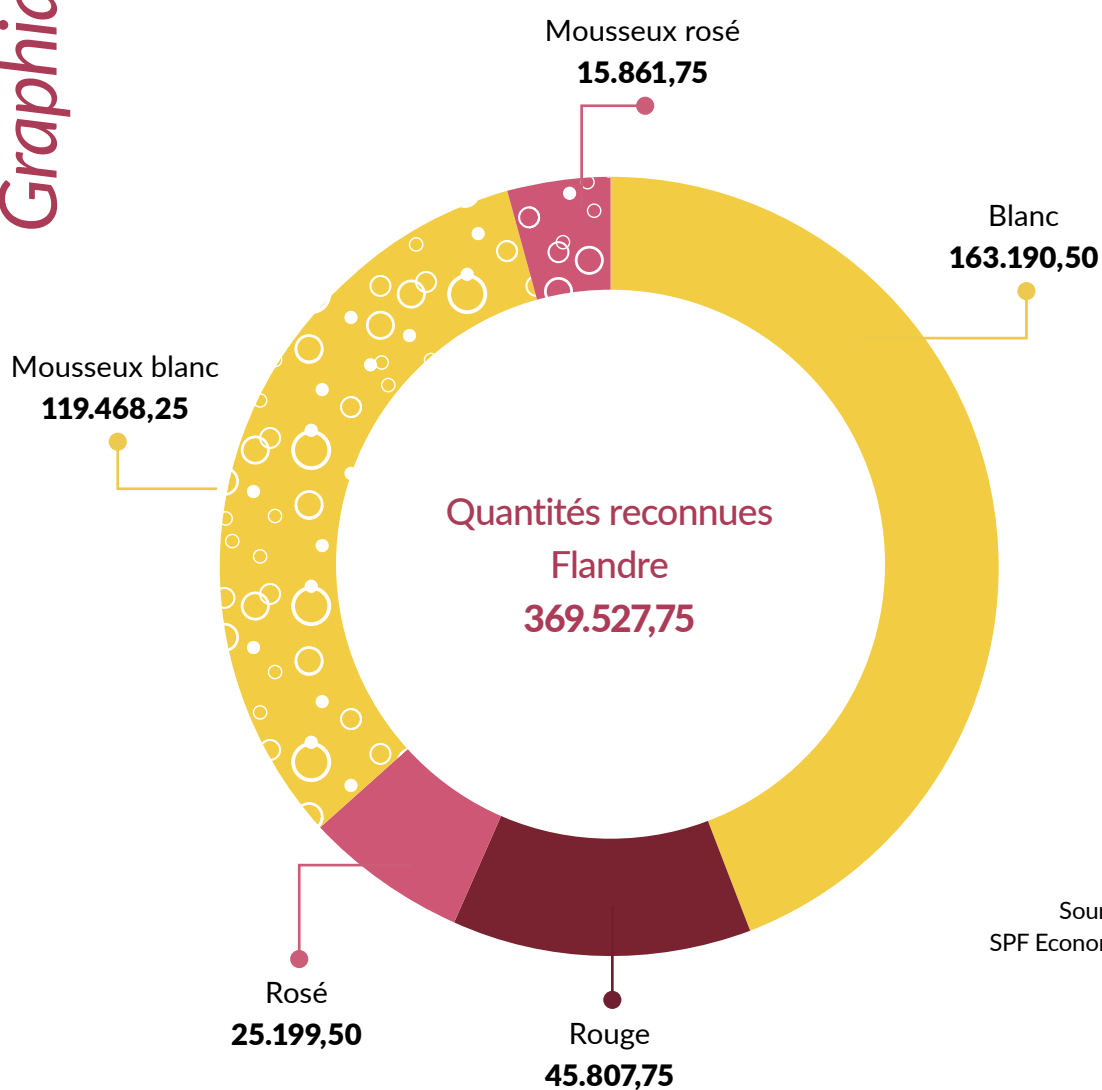
Source : SPF Economie.

2.4. Vins reconnus en 2023 selon le type

Graphique 18

Vins reconnus en 2023 en Flandre, par couleur et par type

En litres.

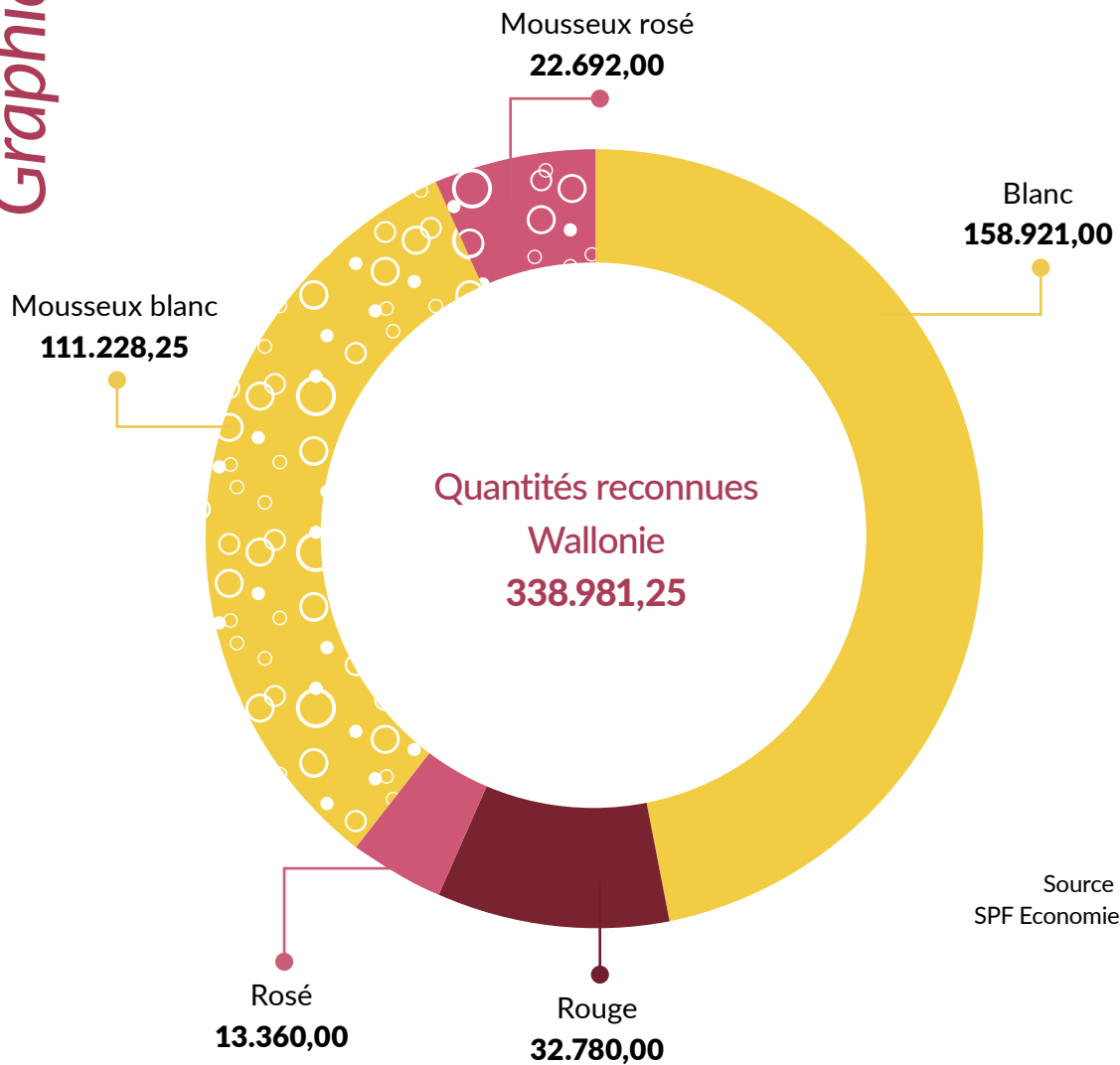


Source :
SPF Economie.

Graphique 19

Vins reconnus en Wallonie en 2023, par couleur et par type

En litres.

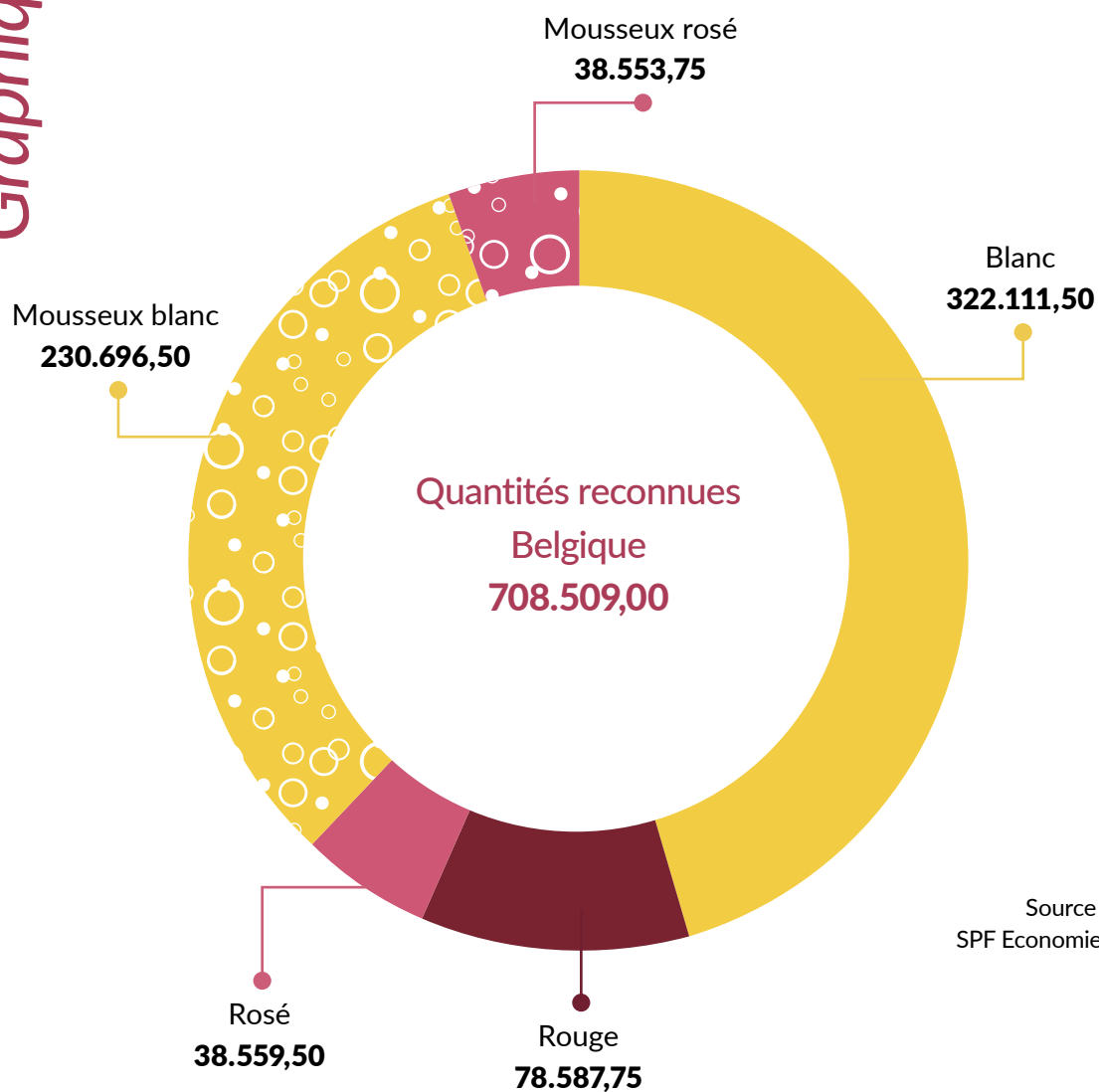


Source :
SPF Economie.

Graphique 20

Vins reconnus en Belgique en 2023, par couleur et par type

En litres.



Source :
SPF Economie.

Postface

Le SPF Economie espère que le reflet détaillé de la situation actuelle de la viticulture belge présenté dans cette brochure pourra nourrir les discussions relatives à la manière d'accroître la qualité et l'authenticité du vin belge. Ce sont deux conditions fondamentales pour maintenir le succès de la viticulture belge et assurer sa rentabilité économique.

Enfin, le SPF Economie souhaite exprimer sa gratitude pour toute l'aide reçue lors de la rédaction de cette brochure, en premier lieu de la part des viticulteurs qui ont mis leurs données de production à disposition.

Organisations interprofessionnelles en Flandre et en Wallonie

Vzw Belgische wijnbouwers

Hondelee 44
9052 Zwijnaarde

info@belgischewijnbouwers.be

Association des Vignerons de Wallonie

c/o Christophe Waterkeyn
7 Place du 7e Régiment de Tirailleurs marocains
1450 Cortil-Noirmont
+32 475 91 34 52

info@vigneronsdewallonie.be



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be

